



**ACADÉMIE
du HOCKEY**



ANNUAIRE DES FORMATIONS



Les Formations d'Entraîneurs

Glossaire



DESJEPS : Diplôme d'État Supérieur à la Jeunesse, l'Éducation Populaire et le Sport

DEJEPS : Diplôme d'État à la Jeunesse, l'Éducation Populaire et le Sport

BPJEPS : Brevet d'État à la Jeunesse, l'Éducation Populaire et le Sport

BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

DRAJES : Direction Régionale et Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

DF : Diplôme Fédéral

DTN : Direction Technique Nationale

OF : Organisme de Formation



INTRODUCTION

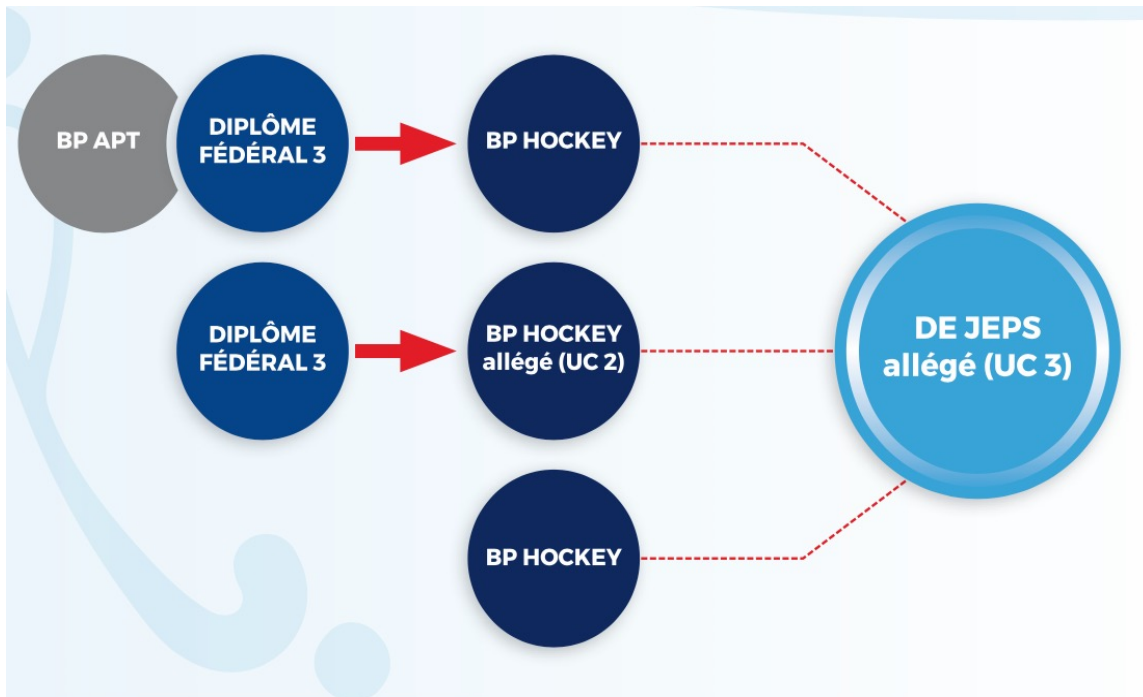
L'ambition de performance du hockey français passe par la qualité de la formation des joueurs et en amont, de celle des entraîneurs. Ce concept très large de formation englobe plusieurs principes qui doivent pouvoir répondre aux attentes et aux profils de chacun souhaitant s'investir dans la formation de joueurs et le développement de notre activité. Reste à déterminer si cet investissement se fera dans un cadre professionnel ou bénévole.

L'article L.212-1 du Code du Sport précise que nul ne peut encadrer contre rémunération s'il n'est pas titulaire d'un diplôme d'Etat, ce qui signifie très concrètement qu'il faut être titulaire d'un diplôme reconnu par le Ministère des Sports (BE, BP, DE, DES, CQP, diplômes STAPS...) pour pouvoir être salarié en tant qu'animateur, enseignant, entraîneur... Les formations d'Etat sont pensées et organisées en alternance et visent la formation d'un futur professionnel et son insertion dans le monde du travail, les titulaires de ces diplômes obtiennent une carte professionnelle. Elles sont mises en œuvre par des organismes de formation habilités par la DRJSCS, cette habilitation n'est attribuée que sous conditions très précises faisant l'objet d'un dépôt de dossier et est à renouveler régulièrement.

Les **diplômes fédéraux** ne le permettent pas, ils sont pensés et mis en œuvre pour favoriser la formation de bénévoles qui, même s'ils n'ambitionnent pas d'en faire leur métier, cherchent tout de même à être compétents dans ce qu'ils font.

Afin de valoriser les parcours de formation fédérale, il existe des **passerelles** pour que les titulaires de diplômes fédéraux puissent, s'ils le souhaitent, s'inscrire dans une formation d'Etat en faisant valoir ce qu'ils ont déjà appréhendé, en faisant reconnaître les compétences qu'ils maîtrisent déjà.

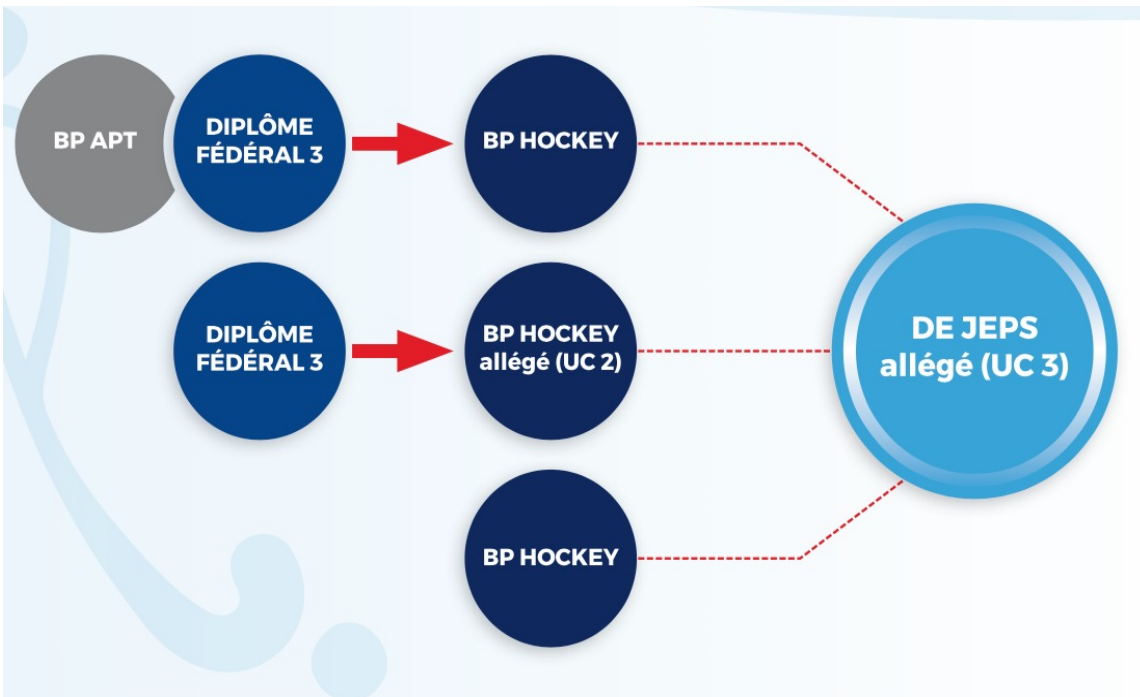
Cela permet d'assouplir et **d'individualiser les voies de la professionnalisation**, chaque candidat peut donc, au regard de son profil et de la manière dont il veut organiser son temps de formation, choisir un cursus qui lui est propre.



Ces notions étant précisées, nous pouvons aborder celles de **formation initiale** et de **formation continue** qu'il convient de dissocier.

La première répond à un besoin important en terme de quantité de contenus, elle balaye l'ensemble des compétences à maîtriser pour pouvoir animer, enseigner, entraîner. La formation initiale convient donc à quelqu'un qui se lance dans l'encadrement et qui a tout (ou presque) à apprendre. Elle aura pour objectif de transmettre suffisamment de connaissances et de compétences au futur encadrant afin de l'amener progressivement jusqu'à l'autonomie.

Cette formation doit faire l'objet d'un accompagnement privilégié, **le tutorat.**



La formation continue va répondre à des attentes plus ciblées, elle convient plutôt à des personnes déjà investies dans l'encadrement, avec un bagage de formations (donc de diplômes) existant et/ou une certaine expérience. Elle sera orientée sur des compléments, des perfectionnements, des mises à jour de connaissances.

Cette formation nécessite de l'autonomie et doit permettre une souplesse en vue de l'individualisation et de l'adaptation des contenus en fonction de chacun.



ENCADRANTS FFH 2021-2022 Télécharger tous les fichiers

Afficher le plan du document

Nom	Taille	Modifié
1-ANIMER - ENSEIGNER	40,2 MB	il y a 3 ans
2-ENTRAINER	3,2 GB	il y a 3 ans
3-ARBITRER	58,3 MB	il y a 3 ans
4-SE FORMER	85,7 MB	il y a 2 ans
5-PROTEGER - ALERTER	8,6 MB	il y a 3 ans
6-COMMUNIQUER	21,2 MB	il y a 3 ans
Fitness-hockey-Naqu.pdf	14 MB	il y a un an
Guide-du-hockey.pdf	109,3 MB	il y a un an
HockeyEnMarchant.pdf	7,7 MB	il y a 2 ans
HockeyScolaire.pdf	11,1 MB	il y a 2 ans



Parmi les outils proposés par la FFH, le Drive « Encadrant FFH » regroupe une grande partie des contenus abordés en formation et autres documents pour approfondir vos connaissances.

<https://www.instagram.com/formationffh?igsh=bXVxMG1paDk5NzJn>



formationffh ...

0 publications 75 followers 59 suivi(e)s

Académie du Hockey

La page des formations mises en place par la Fédération Française de Hockey 🏒 #dejepts
#desjepts @ff_hockey



La compte Instagram dédié à l'Académie du hockey permet au réseau des entraîneurs français, d'échanger et de commenter tout type de contenus. Elle peut s'avérer être un outil très précieux, à condition de la dynamiser, de la faire vivre. Le développement de notre activité passe par ses membres, encore plus par ceux qui ont fait un choix de formation, un choix d'investissement, de don de leur temps, de leurs compétences. Nous encourageons tous les éducateurs et entraîneurs à faire vivre notre compte.

<https://partages.ffhockey.org/index.php/s/a8bgNzdXLZD2rsH>



Les journées « Coaching Performance », obligatoires pour les entraîneurs des collectifs engagés en Elite et en Nationale 1, sont organisées chaque année.




C'est l'occasion de regrouper les acteurs du haut niveau français, cadres techniques et entraîneurs nationaux présentent leurs méthodes de travail et échangent à propos des objectifs visés, des axes à renforcer tout au long de l'année en vue de la progression des joueurs et des collectifs nationaux.

C'est l'occasion surtout d'analyser les évolutions observées au plus haut niveau de notre discipline et de permettre aux entraîneurs français de travailler au plus près des exigences que cela implique. Le hockey évolue vite, il faut pouvoir suivre le rythme et se concentrer sur ce qui rendra nos joueuses et nos joueurs plus performants dans les championnats nationaux et évidemment, sous les couleurs des équipes de France.



LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX



-  **Diplôme fédéral 1 (DF 1)**, renvoie aux compétences d'initiation
-  **Diplôme fédéral 2 (DF 2)**, renvoie aux compétences d'animation
-  **Diplôme fédéral 3 (DF 3)**, renvoie aux compétences d'enseignement et aborde les notions d'entraînement.

Les DF 1 et 2 sont mis en œuvre par les Ligues Régionales qui ont autorité dans l'organisation et la conduite des formations.

Le DF 3 est mis en œuvre au niveau national par l'Académie de Formation de la FFH.

Pour les candidats titulaires de l'un des anciens diplômes fédéraux (DIF, DAF, DEF) et dans l'optique d'établissements d'équivalences, il convient de s'adresser auprès de la Ligue qui les a délivrés pour se faire attribuer tout ou partie des nouveaux diplômes.



LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX



INTITULÉ DES DIPLÔMES	NIVEAU DE PRATIQUE ENCADRÉ
DF 1	Initiation/Animation École de Hockey
DF 2	Entraînement U14 à U19
DF 3	Entraînement + de 19 ans
Coaching Performance	Coaching Nationale 1 et Élite



LE DIPLÔME FÉDÉRAL

Niveau 1

30H de Formation



PRÉ REQUIS
Être âgé de 15 ans

PRÉROGATIVES
Initiation, atelier
découverte,
animation de séances
et mise en place de
cycles

ÉQUIVALENCES
Les titulaires du
diplôme fédéral 1
obtiennent l'UC1 du
BPJEPS « Hockey »



CONCEVOIR ET RÉALISER UN PROJET D'ANIMATION

Préparer l'encadrement de l'activité (adapter la séance de hockey par rapport à la structure, connaître les objectifs de l'employeur, proposer une séance adaptée à la structure, conseiller l'employeur sur les investissements en matériel adapté aux publics).

Préparer l'aménagement de l'activité (sensibiliser les différents publics à l'activité hockey, cibler les attentes du public, aménager l'environnement et le matériel par rapport aux publics, proposer une séance adaptée aux publics).

Communiquer sur l'activité proposée (concevoir des outils publicitaires, programmer une action de communication, diffuser les outils publicitaires).

Proposer une initiation en hockey adaptée (moduler les règles et l'environnement de la pratique pour favoriser l'initiation).

ENCADRER L'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ

Animer une séance de hockey de manière autonome, dans le cadre de la découverte d'action de promotion et de démonstration (orienter l'animation sur les aspects favorisant l'engagement immédiat et à terme dans l'activité).

Proposer des cycles de découverte de l'activité. Concevoir des processus d'évaluation.

MAÎTRISER L'ACTIVITÉ

Connaitre les règles de jeu du hockey, les adapter dans le respect de la logique interne.

Identifier les fondamentaux techniques (identifier les conduites, propulsions et contrôles de balle, expliquer les trois domaines fondamentaux).

Maitriser techniquement les fondamentaux (démontrer les contenus techniques dans la séance).

Adapter les matériels aux caractéristiques des différents publics (balles, crosses, buts, règlements).



LE DIPLÔME FÉDÉRAL

Niveau 2

35H de Formation



PRÉ REQUIS
Être titulaire du DF1
et âgé de 16 ans

PRÉROGATIVES
Enseignement et
mise en place de
projets visant la
formation de joueurs
licenciés

ÉQUIVALENCES
Les titulaires du
diplôme fédéral 2
obtiennent l'UC3 du
BPJEPS « Hockey »



CONCEVOIR ET RÉALISER UN PROJET D'APPRENTISSAGE DU HOCKEY

- Préparer une séance d'apprentissage en fonction des niveaux de jeu (identifier les besoins techniques et tactiques des joueurs, déterminer des objectifs de séance, aménager l'espace et les périodes de la séance).
- Conduire une séance d'apprentissage de hockey en sécurité (mettre en œuvre des phases de jeu adaptées aux joueurs, proposer des remédiations individuelles et collectives, adapter son comportement au groupe).
- Evaluer la séance d'apprentissage (concevoir des outils d'Évaluation, utiliser les différents outils, adapter son évaluation aux niveaux des joueurs).

PLANIFIER UN CONTENU D'ENSEIGNEMENT

- Organiser dans le temps la pratique du hockey.
- Adapter la progressivité des situations au niveau des joueurs.
 - Évaluer les progrès des pratiquants.
- Prendre en compte les dimensions affectives, biomécaniques et physiologiques.
 - Diriger des apprentissages techniques individualisés.

CONNAÎTRE L'ACTIVITÉ

- Arbitrer un match de hockey.
- Énoncer les connaissances spécifiques à la pratique du hockey en fonction de l'âge des joueurs (identifier et justifier des choix des différentes formes de jeu).
- Différencier les étapes de l'évolution du joueur en fonction de son âge et de sa maturation (identifier et justifier des choix de contenus d'enseignement).

ÉVALUER L'ACTIVITÉ

- Proposer une évaluation de la séance d'apprentissage. Concevoir des outils d'évaluation.
 - Utiliser les différents outils.
- Adapter son évaluation aux niveaux de jeu.



LE DIPLÔME FÉDÉRAL

Niveau 3

45H de Formation



PRÉ REQUIS
Être titulaire du DF2
et âgé de 17 ans

PRÉROGATIVES
Introduction à
l'entraînement, au
coaching, au
management
d'équipe.

ÉQUIVALENCES
Les titulaires du
diplôme fédéral 3
obtiennent l'UC4 du
BPJEPS « Hockey »



CONSTRUIRE SON MODÈLE DE JEU

- Méthodologie d'entraînement : pourquoi modéliser ?
- Les facteurs à prendre en compte pour construire son projet de jeu
- Connaître les différentes phases de jeu et les différencier dans la séance
- Les principes de jeu

INTRODUCTION AU MODÈLE DE PERFORMANCE

- Les grands principes de la modélisation
- Introduction au concept de performance sportive et à son optimisation
- Principes d'individualisation et d'évaluation de la performance
- Construire un plan d'entraînement
- Introduction à la Préparation mentale

APPROFONDISSEMENTS DES PRINCIPES DÉFENSIFS et OFFENSIFS

- Maîtriser les principes de récupération et d'organisation défensive et de pressing
- Introduction aux techniques individuelle de défense
- Introduction à l'entraînement du Gardien de But
- Maîtriser les principes de la relance, de déséquilibre et de finition
- Maîtriser les principes de Transitions (Turn Over)

ANALYSER UN MATCH

- Concevoir et utiliser des outils d'analyse du jeu.
- Analyser les points forts et les limites des équipes adverses
- Utiliser les statistiques d'un match
- Proposer une évaluation du jeu de l'équipe
- Utiliser les différents outils



LES DIPLÔME D'ÉTATS



Suite à la rénovation opérée par le Ministère des Sports et les fédérations sportives à partir de 1999, les BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) hockey ont été abrogés et remplacés par la nouvelle filière de formation professionnelle préparant à l'obtention des BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport), DEJEPS (Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et Sport) et DES JEPS (Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse, Education Populaire et Sport).

Ces diplômes ne peuvent être obtenus que par deux moyens :

La formation par l'alternance entre organisme de formation et structure professionnelle La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Seul le jury plénier peut attribuer un diplôme à l'issue des épreuves certificatives ou de l'examen du dossier de VAE, l'attribution est notifiée par un arrêté signé par le Directeur Régional et Académique à la Jeunesse, à l'engagement et au Sport (DRAJES).

L'inscription en formation vaut inscription à la certification, cette dernière ne peut- être validée que si le nombre d'heures de formation minimum déterminées lors du positionnement a bien été suivi par le stagiaire.



Récapitulatif des différents diplômes professionnels relevant du Ministère des Sports :

NIVEAUX	ANCIENS DIPLÔMES (ABROGÉS)	DIPLÔMES RÉNOVÉS	CHAMPS DE COMPÉTENCES
II	BEES 2	DESJEPS	Responsable de structure, entraîneur de Haut Niveau
III		DEJEPS	Entraîneur, coordination de projet
IV	BEES 1	BPJEPS	Animateur, initiateur, entraînement jusqu'au 1 ^{er} niveau de compétition (N2)
V	BAPAAT	CPJEPS	Aide animateur (pas d'autonomie)



LE BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF

Mention Hockey



PRÉ REQUIS

- PSC1 ou équivalent
- Certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive et à l'encadrement du Hockey.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation : les TEP (tests d'exigence préalable), fixés pour la discipline sportive au niveau national, pour vérifier la capacité technique et physique du candidat.

ÉQUIVALENCES

- Les titulaires du diplôme fédéral 1 obtiennent l'UC1 du BPJEPS « Hockey »
- Les titulaires du diplôme fédéral 2 obtiennent l'UC3 du BPJEPS « Hockey »
- Les titulaires du diplôme fédéral 3 obtiennent l'UC4 du BPJEPS « Hockey »



Arrêté du 1er décembre 2016 portant création du BP JEPS spécialité « éducateur sportif », mention « hockey »



Le titulaire du BPJEPS « hockey » exerce en autonomie, principalement dans le cadre d'associations (clubs, comités, ligues, fédérations), de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, d'accueils de mineurs, d'OMS... Il intervient sur tous publics, y compris les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap mental ou sensoriel. Son activité l'amène à conduire des actions d'animation sportive ou d'initiation, de découverte ou d'encadrement, d'entraînement au sein de la (des) structure(s) qui l'emploie(nt).

- **Communiquer dans les situations de la vie professionnelle**
- **Prise en compte des caractéristiques des publics et de l'environnement**
- **Contribuer au fonctionnement de la structure**
- **Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation**
- **Concevoir, conduire et évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage**
- **Maîtriser les techniques propres à la discipline**
- **Maîtriser et faire appliquer le règlement**
- **Garantir la sécurité des conditions de pratique**



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

1. Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Adapter sa communication aux différents publics. Produire des écrits professionnels.

Promouvoir les projets et actions de la structure.

2. Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Repérer les attentes et les besoins des différents publics. Choisir les démarches adaptées en fonction des publics. Garantir l'intégrité physique et morale des publics.

3. Contribuer au fonctionnement d'une structure

Se situer dans la structure.

Situer la structure dans les différents types d'environnement. Participer à la vie de la structure.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 2 - METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

1. Concevoir un projet d'animation

Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli.

Définir les objectifs et les modalités d'évaluation.

Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

2. Conduire un projet d'animation

Planifier les étapes de réalisation.

Animer une équipe dans le cadre du projet. Procéder aux régulations nécessaires.

3. Evaluer un projet d'animation

Utiliser les outils d'évaluation adaptés. Evaluer son action.

Evaluer la progression des pratiquants.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 3 - CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN HOCKEY JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

1. Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation.

Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle.

Organiser la séance ou le cycle.

2. Être capable de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

EC de situer le projet dans son environnement. EC de préciser la finalité.

EC de formuler les objectifs.

3. Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés. Evaluer son action.

Evaluer la progression des pratiquants.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 4 - MOBILISER LES TECHNIQUES DU HOCKEY POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE

1. Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques du hockey

Maîtriser les fondamentaux techniques du hockey.

Maîtriser les gestes techniques du hockey et les conduites professionnelles liées au hockey . Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage.

2. Maîtriser et faire appliquer le règlement

Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline. Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive fédérale. Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque.

3. Garantir des conditions de pratique en sécurité

Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité.

Aménager la zone de pratique ou d'évolution.

Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution.



LE DEJEPS

Mention Hockey



PRÉ REQUIS

- PSC1 ou équivalent
- Certificat de participation à la JDC pour les 18-25 ans
- Certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive et à l'encadrement du Hockey.
- Une attestation de la DTN justifiant d'une expérience dans l'encadrement du hockey : minimum 100h dans les 5 dernières années.

ÉQUIVALENCES

- Les titulaires du BP sports collectifs « hockey », du BE 1 « Hockey », ou du BP APT + DF Hockey, obtiennent l'UC4 du DE « Hockey »
- Les titulaires du BP sports collectifs « hockey » et titulaire du DF3 , obtiennent l'UC1, l'UC2, l'UC4 du DE « Hockey »



Arrêté du 1er juillet 2008 portant création du DE JEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « hockey »



Le titulaire du DEJEPS « hockey » exerce en autonomie, principalement dans le cadre d'associations (clubs, comités, ligues, fédérations), de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, d'accueils de mineurs, d'OMS, d'organismes de vacances, de comités d'entreprises, de structures privées de loisirs... Il intervient sur tous publics, y compris les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap mental ou sensoriel. Son activité l'amène à conduire des actions de formation, de conduite de projets, d'enseignement et d'entraînement au sein de la (des) structure(s) qui l'emploie(nt).

- Conception et mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif
- Conduite de démarches d'actions de perfectionnement sportif
- Conception et mise en œuvre de programmes d'enseignement
- Conduite de démarches d'actions d'enseignement
- Planification et conduite d'actions de formation



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 1 - ÊTRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION



1. EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

- EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative
- EC de participer à des diagnostics sur un territoire
- EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales
- EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
- EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux

2. EC de formaliser les éléments d'un projet d'action

- EC d'impliquer les bénévoles dans la conception
- EC de définir les objectifs d'un projet d'action

- EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics
- EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives
- EC de concevoir des démarches d'évaluation

3. EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

- EC de composer une équipe d'intervenants
- EC d'élaborer un budget prévisionnel
- EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action.
- EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 2 - ÊTRE CAPABLE DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION



1. EC d'animer une équipe de travail

- EC de participer au recrutement de l'équipe.
- EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.
- EC de mettre en œuvre les procédures de travail.
- EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.
- EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation
- EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.
- **2. EC de promouvoir les actions programmées**
- EC de représenter l'organisation.
- EC de concevoir une démarche de communication
- EC de participer aux actions des réseaux partenaires.

3. EC de gérer la logistique des programmes d'action

- EC de contrôler le budget des actions programmées.
- EC de gérer les partenariats financiers.
- EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels
- EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers.
- EC d'anticiper les besoins en termes logistique.
- EC d'organiser la maintenance technique.

4. EC d'animer la démarche qualité

- EC de veiller au respect des procédures de travail.
- EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité
- EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 3 - CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN HOCKEY JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE



1. Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
- Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
- Organiser la séance ou le cycle

2. Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- EC de situer le projet dans son environnement
- EC de préciser la finalité
- EC de formuler les objectifs

3. Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
- Evaluer son action
- Evaluer la progression des pratiquants



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 4 - MOBILISER LES TECHNIQUES DU HOCKEY POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FEDERALE



1. Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques du hockey

- Maîtriser les fondamentaux techniques du hockey
- Maîtriser les gestes techniques du hockey et les conduites professionnelles liées au hockey
- Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage

2. Maîtriser et faire appliquer le règlement

- Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline
- Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive fédérale
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

3. Garantir des conditions de pratique en sécurité

- Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
- Aménager la zone de pratique ou d'évolution
- Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution



LE DESJEPS

Mention Hockey



PRÉ REQUIS
????????

ÉQUIVALENCES

- Les titulaires du BP Mention hockey ou du BE1 ou du BP APT + DF3 ou du DE hockey obtiennent l'UC4 du DES « Hockey »
- Le BE2 est équivalent au DES.



Arrêté du 1er juillet 2008 portant création du DES JEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « hockey »



Les titulaires du DESJEPS travaillent au quotidien pour une logique de performance et sont appelés directeurs sportifs, directeurs techniques ou entraîneurs. Leur activité s'exerce plutôt dans le cadre d'associations disposant d'une équipe jouant au plus haut niveau national (élite et nationale I). Ces emplois peuvent également se justifier au sein des Ligues et auprès de la Fédération sous forme de missions bien précises. Ces postes constituent soit un aboutissement à leur carrière, soit un tremplin pour quitter le domaine de l'entraînement et continuer à développer la discipline par le biais de la structuration et de la professionnalisation des associations pour lesquelles ils s'investissent. Le management et la formation de cadres est également une voie privilégiée d'évolution. Enfin, la possibilité de présenter le concours de professeur de sport constitue une orientation ambitieuse et gratifiante pour tout titulaire d'un DES.

- **Préparation d'un projet stratégique de performance.**
- **Pilotage d'un système d'entraînement**
Direction d'un projet sportif
Evaluation d'un système d'entraînement
- **Organisation des actions de formation de formateurs**



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC1-ÊTRE CAPABLE DE CONSTRUIRE LA STRATEGIE D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR



1. EC de préparer la prise de décision

- EC d'organiser une veille en termes d'information dans le champ d'intervention de l'organisation dans le cadre de réseaux professionnels.
- EC d'analyser les caractéristiques économiques, sociales, politiques et culturelles du territoire de référence.
- EC d'analyser l'impact des politiques publiques sur l'activité de l'organisation.
- EC de formaliser des diagnostics stratégiques pour les élus de l'organisation.

2. EC d'élaborer un projet de développement

- EC de veiller au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes de l'organisation dans une perspective éducative.

- EC de mobiliser les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement.
 - EC d'animer une démarche d'ingénierie de projet.
 - EC de formaliser un projet de développement.
 - EC d'élaborer les dossiers de financement.
- ### 3. EC de mobiliser les instances dirigeantes élues
- EC de transmettre l'information nécessaire à la prise de décision.
 - EC d'exposer les alternatives stratégiques aux instances dirigeantes.
 - EC de préparer les travaux des assemblées décisionnelles.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 2 - ÊTRE CAPABLE DE GERER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR



1. EC de gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur

- EC de concevoir une stratégie de développement des ressources humaines.
- EC d'anticiper l'évolution des besoins en personnel.
- EC de négocier le plan de formation du personnel.
- EC de gérer les relations sociales au sein de l'organisation.
- EC de contrôler la gestion administrative du personnel
- EC de procéder à l'évaluation des personnels.

2. EC de gérer les ressources financières d'une organisation du secteur

- EC d'établir les budgets prévisionnels et les dossiers de financement
- EC d'organiser le fonctionnement financier de l'organisation

- EC de négocier avec les prestataires de l'organisation
- EC de contrôler les différentes procédures d'exécution budgétaire.

3. EC de rendre compte de la mise en œuvre de la délégation

- EC d'évaluer la pertinence des modes de fonctionnement de l'organisation
- EC d'expliquer les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés
- EC d'élaborer des propositions d'évolutions possibles.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 3 – EDIRIGER UN SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT EN HOCKEY SUR GAZON



1. EC de concevoir le plan de performance sportive en hockey

- EC de définir une progression pédagogique dans le hockey sur gazon
- EC de conduire un enseignement dans le hockey sur gazon
- EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public
- EC d'évaluer un cycle d'enseignement.

2. EC de panifier la préparation de la performance sportive en Hockey

- EC de définir le plan d'entraînement
- EC de conduire l'entraînement dans le hockey sur gazon
- EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition
- EC d'évaluer le cycle d'entraînement

3. EC de accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en hockey

- EC d'élaborer des scénarios pédagogiques
- EC de préparer les supports de ses interventions
- EC de mettre en œuvre une situation formative
- EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires
- EC d'évaluer des actions de formation.

3. EC de conduire des actions de formation

- EC d'élaborer des scénarios pédagogiques
- EC de préparer les supports de ses interventions
- EC de mettre en œuvre une situation formative
- EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires
- EC d'évaluer des actions de formation.



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



UC 4 - ÊTRE CAPABLE D'ENCADRER LE HOCKEY SUR GAZON EN SÉCURITÉ

1. EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques

- EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique du hockey sur gazon
- EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique
- EC d'explicitier les différents éléments de la démonstration technique

2. EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

- EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant
- EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident

3. EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

- EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique
- EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique
- EC d'assurer la sécurité passive des équipements
- EC de prévenir les comportements à risque



TABLEAU DES ÉQUIVALENCES



Si je suis titulaire d'un diplôme d'état dans une autre discipline ou d'un diplôme universitaire, j'ai la possibilité de faire reconnaître ce diplôme, cette qualification en obtenant une équivalence d'un diplôme fédéral.

Si j'occupe un poste dans l'enseignement, je peux également obtenir un diplôme par équivalence.
Condition préalable : être licencié à la FFHockey.

Pour faire reconnaître mon diplôme, je dois déposer un dossier de demande d'équivalence auprès de l'académie de Hockey et/ou de mon référent régional formation

Je suis titulaire d'un licence hockey et titulaire d'un brevet d'État, brevet professionnel ou diplôme d'État...	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral	Nombre d'heures d'encadrement au sein d'une structure affiliée FFH
BJEPS Activités Physiques pour Tous	DF1	100 heures U6 à U12
BEES (Hors Hockey)		
DEJEPS (Hors Hockey)		
CQP ALS JSJO	DF2	100 heures - U12 à Sénior N2
BPJEPS Hockey + UCC Hockey	DF2	
DEJEPS Hockey	DF3	
DESJEPS Hockey		
BEES Hockey		



TABLEAU DES ÉQUIVALENCES



Je suis titulaire d'une licence hockey et titulaire de la qualification universitaire	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral	Nombre d'heures d'encadrement au sein d'une structure affiliée FFH
Licence STAPS	DF1	100 heures U6 à U12
Master STAPS Entraînement/MEEF	DF2	100 heures U14 à Sénior N2
Je suis titulaire d'une licence hockey et en poste en tant que...	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral	Nombre d'heures d'encadrement au sein d'une structure affiliée FFH
Professeur des écoles	DF1	100 heures U6 à U12
Professeur d'EPS	DF2	100 heures - U12 à Sénior N2
CTAPS		
ETAPS		

Pour les sportifs de Haut Niveau FFHockey

Equivalence totale	DF1
Bénéficie d'un aménagement de formation mais doit passer l'examen	DF2

Cas particulier : la demande de reconnaissance de diplôme étrangers fera l'objet d'étude au cas par cas en raison de l'hétérogénéité des formations.

LISTE DES RÉFÉRENTS FORMATION

	Référent National	E-mail	Téléphone
ACADÉMIE DU HOCKEY	Arnaud Judic	academie@ffhockey.org	06 88 16 57 78

RÉGION	Référent	Mail	Téléphone
Nouvelle-Aquitaine	Guillaume Cardine	guillaume.cardine@villaprimrose.com	06 70 95 24 54
Bretagne	Gildas Legendre	g.legendre2@wanadoo.fr	06 60 50 39 06
Île de France	Benjamin Prudhomme	benjamin.prudhomme@hockey-idf.org	01 46 89 49 73
La Réunion	Laurent De Bollivier	lrh974@gmail.com	+262693815116
Occitanie	Axel Guignard	axel.guignard@ffhockey.org	06 48 95 91 38

LISTE DES RÉFÉRENTS FORMATION

RÉGION	Référent	Mail	Téléphone
Hauts-de-France	Rémi Delemarle	remi.delemarle@l2hf.org	07 61 23 87 32
Normandie	Matthias Castot	entraîneur@hockey-club-barentin.fr	06 20 58 36 95
PACA	Carole Thibaut-Teffri	carole.teffri@ffhockey.org	06 33 03 56 97
Pays de la Loire	Arnaud Judic	arnaud.judic@ffhockey.org	06 88 16 57 78
AURA	Claire Adenot	claire.adenot@aurahockey.fr	06 11 95 81 98

ORGANISME DE FORMATION HABILITÉ organisation du DEJEPS Hockey



CREPS d'Île-de-France

1 rue du Docteur le Savoureux 92 291 Châtenay-Malabry Cedex

Téléphone : 01 41 87 18 42

Responsable pédagogique :

Christian Kervroëdan (CREPS) christian.kervroedan@creps-idf.fr

Responsable de la formation : Théo Cally (FFH) - 06 19 42 86 82

Assistante de formation : Sylvie Aristangèle - 01 41 87 78 59

ORGANISME DE FORMATION HABILITÉ organisation du DESJEPS Hockey



INSEP

 **11 AVENUE DU TREMBLAY 75 012 PARIS CEDEX**

Téléphone : 01 41 74 41 00

Responsable de la formation : Théo Cally (FFH) - 06 19 42 86 82





ACADÉMIE du HOCKEY



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

102 Avenue Henri Barbusse
92 700 Colombes

Tél : 01 44 69 33 69

www.ffhockey.org